



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS**
Bureau de la Logistique et du Patrimoine

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**MARCHE PUBLIC
DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE
ET LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU 2EME ETAGE
DE LA SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE**

MARCHE PUBLIC A PROCÉDURE ADAPTÉE
(selon l'article R.2123-1 du Code de la Commande publique)

Opération réalisée avec le soutien de l'Etat « Plan de Relance »



Ce marché a déjà fait l'objet d'une publication en mars 2021 sous la forme d'un marché global. Celui-ci s'étant révélé infructueux, il a été décidé d'articuler le présent marché différemment, à savoir un marché de maîtrise d'oeuvre qui sera suivi d'un marché de travaux.

Date et heure limite de remise des offres : VENDREDI 7 MAI 2021 A 14H00

SOMMAIRE

1. OBJET DU MARCHÉ

1-1. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

1-2. Objet du marché

1-3. Lieu d'exécution du marché

2. CONDITIONS DU MARCHÉ

2-1. Caractéristiques principales

2-2. Variantes – Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)

2-3 Allotissement

2-4 Durée du marché et calendrier des interventions

2-5 Modification de détail du dossier de consultation

2-6 Délai de validité des offres

2-7 Monnaie et langues

2-8 Dossier de consultation

2-9 Groupements d'opérateurs économiques

2-10 Conditions de transmission des offres-demande de renseignements

2-11 Sous traitance

2-12 Modalités de paiement

2-13 Négociation

3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 Transmission des offres

3.2 Documents exigés au titre de la candidature

3.3 Documents exigés au titre de l'offre

3.4 Critères de sélection

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché public de maîtrise d'oeuvre passé sous forme de marché à procédure adaptée selon l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

1-1. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Préfecture du Val de Marne
21/29, avenue du Général de Gaulle
94 038 - Créteil Cedex

Représentée par le Préfet du Val de Marne

1-2. Objet du marché

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique de l'installation de chauffage et du remplacement des menuiseries du 2ème étage de la Sous Préfecture de NOGENT SUR MARNE. Les travaux seront réalisés en site occupé.

Pour garantir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et le principe de transparence des procédures, le présent marché fait l'objet d'une publicité sur les sites de la Préfecture et de la plateforme de dématérialisation des procédures des marchés de l'État (PLACE).

CODE CPV : 71241000-9

Ledit marché se décompose en 2 phases successives :

- * une phase études
- * une phase suivi d'exécution des travaux

dont le déroulement sera à préciser lors de la phase études du projet.

1-3. Lieu d'exécution du Marché

SOUS PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
4 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94130 NOGENT SUR MARNE

Une visite des lieux devra obligatoirement être effectuée par tout candidat avant la remise de son offre. Un certificat de visite sera remis à l'issue de cette visite et devra être intégré à l'offre.

2. CONDITIONS DU MARCHÉ

2-1. Caractéristiques principales

La description de l'offre et ses spécifications sont indiquées dans le programme de la mission et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

La mission d'OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) sera confiée à un prestataire extérieur, si nécessaire.

Le montant estimé du projet (marché travaux) est de 300 000€ HT

Il n'est pas prévu de versement de prime pour les soumissionnaires.

2.2. Variantes – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Les variantes et PSE sont interdites.

2-3. Allotissement

Sans objet.

2-4. Durée du marché et calendrier des interventions

La durée du marché et ses délais d'exécution sont fixés dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le présent marché entrera en vigueur à compter de la date de notification de l'ordre de service (OS).

2-5. Modification de détail du dossier de consultation

La Préfecture du Val de Marne se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Ce délai de validité des offres court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-7. Monnaie et langue

Le candidat est informé que le marché sera conclu dans l'unité monétaire EURO et que l'offre devra être transmise en langue française.

2-8. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces ci-dessous :

- Le Règlement de Consultation (RC) et le certificat de visite des lieux
- L'Acte d'engagement (ATTRI1) et l'annexe à compléter
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Programme de la Mission
- La lettre de candidature (DC1) à compléter, si candidature hors Document Unique de Marché Européen (DUME)
- Le calendrier prévisionnel
- La déclaration du candidat (DC2) à compléter, si candidature hors Document Unique de Marché Européen (DUME)
- Diagnostics (environnementale et énergie, documents annexes, audits énergie)
- Certificat de non-opposition DP
- Avis ABF (Architecte des Bâtiments de France)

Lien pour remplir le DUME entreprise : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

2-9 Groupement d'opérateurs économiques

Les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter seuls ou sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Le montant total du marché public sera indiqué ainsi que l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent à réaliser. Si groupement conjoint, la répartition des prestations devra être indiquée dans l'acte d'engagement ainsi que la désignation du mandataire.

Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché public.

De plus, les opérateurs économiques ne peuvent pas présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des plis et la date de signature du marché public. Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire, ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de

son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation sans cet opérateur défaillant, en proposant, le cas échéant, à l'acceptation du pouvoir adjudicateur, un ou plusieurs sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité professionnelle, technique et financière de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

2-10 Conditions de transmission des offres - demande de renseignements

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur utilisera son profil d'acheteur (PLACE) pour communiquer par écrit avec eux : envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), demandes de compléments de candidatures, etc.

Le dépôt électronique des offres s'effectue exclusivement sur le site PLACE (Plateforme des Achats de l'État) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats trouveront sur ce site un guide utilisateur téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de cette plate-forme, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif aux dépôts des plis électroniques. Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « AIDE » de la plate-forme.

Après le dépôt de l'offre sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Les candidats sont donc invités à s'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie courriel permet de recevoir ce type de message et vérifier, le cas échéant, que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam ».

ANTIVIRUS

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

2-11 Sous traitance (articles R.2193-1 à R.2193-9 du Code de la Commande Publique)

La sous-traitance totale du marché est interdite.

Lorsque la déclaration de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le soumissionnaire fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant l'ensemble des informations suivantes :

- 1° La nature des prestations sous-traitées ;
- 2° Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé;
- 3° Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- 4° Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et,

le cas échéant, les modalités de variation des prix ;

- 5° Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Le soumissionnaire remet également à l'acheteur une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion mentionné par les articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la Commande Publique.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Lorsque la déclaration de sous-traitance intervient après la notification du marché public, le titulaire remet à l'acheteur contre récépissé ou lui adresse par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un acte spécial de sous-traitance contenant les renseignements mentionnés à l'article R. 2193-1.

Le titulaire établit en outre qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont constatés par la signature de l'acte spécial de sous-traitance. Le silence de l'acheteur gardé pendant vingt-et-un jours à compter de la réception des documents mentionnés à l'article R. 2193-3 vaut également acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Le titulaire pourra sous-traiter l'exécution d'une partie du présent marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement formulés à l'administration.

Dans l'hypothèse où le candidat compte recourir à la sous traitance et identifie le (ou les) sous traitant (s), son offre est accompagnée du formulaire DC4 « déclaration de sous traitant (s) » dûment complété, daté et signé. Ce formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

**EN CAS DE SOUS-TRAITANCE NON DECLAREE ET/OU APPROUVEE PAR LE
REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR, LE MARCHE POURRA ETRE
RESILIE AUX TORTS EXCLUSIFS DU TITULAIRE**
*(article 46.3 du CCAG-Travaux) et des articles 35 à 39 du CCAG Prestations
Intellectuelles en cours (2009).*

2-12 Modalités de paiement

Conformément aux articles 286 et 289 du code général des impôts (CGI), chaque titulaire ou sous traitant présente une demande de paiement au comptable assignataire sous la forme d'une facture rédigée en français et comportant les mentions suivantes :

- la date d'émission
- la numérotation de la facture selon le référentiel du titulaire
- la date de la prestation
- l'identité du titulaire
- le numéro d'Engagement Juridique (EJ) du bon de commande de la prestation faisant l'objet de la facturation
- le numéro d'identification à la TVA
- la désignation de l'objet ou des objets de la prestation, conformément à la Décomposition des Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- le décompte détaillé de chaque prestation
- le taux de TVA légalement applicable
- le montant total en euros de la TVA correspondante
- la somme totale à payer en euros, hors taxe et toutes taxes comprises
- le délai de paiement
- l'intérêt moratoire applicable en cas de non-respect du délai de paiement
- la mention de l'indemnité forfaitaire en euros, en cas de retard de paiement

Les factures doivent être saisies directement en ligne sur le portail CHORUS PRO à l'adresse suivante : <https://www.chorus-pro.gouv.fr>

2-13 Négociation

Sans objet.

3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 Transmission des offres

Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique, les échanges pendant la procédure de passation des marchés doivent être dématérialisés. Cela concerne :

- la mise à disposition des documents de la consultation
- la réception des candidatures et des offres, pour toutes les phases
- les questions/réponses des acheteurs et des entreprises
- les demandes d'informations, de compléments
- les notifications des décisions (lettre de rejet, lettre d'attribution, etc.)

Les candidats doivent déposer leur candidature et leur offre en ligne par voie électronique sur le profil d'acheteur (PLACE) du pouvoir adjudicateur : <https://marches-publics.gouv.fr>

Les plis dématérialisés parvenus hors délai seront effacés des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lus.

La transmission d'une réponse par voie électronique nécessite de s'être préalablement identifié et d'avoir accepté les conditions générales d'utilisation de la plate-forme sus-mentionnée.

Les réponses remises par voie électronique doivent contenir la totalité des pièces mentionnées dans le présent règlement de consultation. L'acte d'engagement est déposé dans un espace de réponse dédié. La présentation des autres pièces de candidature et d'offre doit impérativement se faire dans un dossier au format ZIP. A défaut, les documents ne pourront être lus.

Le pouvoir adjudicateur recommande aux candidats de recourir aux extensions suivantes pour les fichiers qui composent chaque dossier : .doc, docx, odt, ppt, htm, xls, xlsx, pdf, jpeg, gif, dwg, dgn. Les candidats recourant à un format autre devront mettre à la disposition de la personne publique les moyens de lire les documents en question. L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents transmis au format « .exe » ne seront pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

Le dépôt des plis transmis par voie électronique doit être effectué dans le respect des date et heure limites de remise des plis fixées en page de garde du présent document, sous peine d'être considéré comme hors délai. L'attention des entreprises est donc attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques, en particulier si ceux-ci sont volumineux : **c'est la date et l'heure de fin d'acheminement qui fait foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée.** Les entreprises sont donc invitées à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse, pour tenir compte de ces délais d'acheminement.

Tous les documents ou attestations devront être établis en langue française.

3.2 Documents exigés au titre de la candidature à fournir par tous les candidats ou membres de groupement :

- Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée, datée et signée
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>
- La déclaration du candidat sur le modèle du formulaire DC2, complétée, datée et signée
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société ou du groupement
- L'extrait du registre du commerce (Kbis) ou toute pièce équivalente de moins de 3 mois

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (condamnation, liquidation judiciaire, situation fiscale et sociale) datée et signée par le candidat ou son représentant
- Les candidats en situation de redressement judiciaire devront fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

En cas de candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME), ce dernier doit être rédigé en français.

Documents à fournir par TOUS LES CANDIDATS ou MEMBRES DU GROUPEMENT pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché :

- l'ensemble des éléments qui permettront au pouvoir adjudicateur d'apprécier l'offre au regard du besoin émis et des critères d'attribution ci-après mentionnés
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global ET le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices ;
- Présentation d'une liste des principales prestations similaires, objet du présent marché, effectuées au cours des trois dernières années,
- Présentation relative à la composition globale de la société
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et les moyens humains et matériels dédiés au marché
- la description des méthodes de travail
- certificats et qualifications professionnelles du candidat ou de membres du groupement qui doit disposer de compétences en matière d'économie d'énergie
- attestation sur l'honneur que le candidat ou membres du groupement est en règle avec les obligations d'emploi mentionnées à l'article L.5212-1 à 4 du Code du Travail

Les certificats et attestations (fiscales, sociales, assurances) à jour seront à fournir par le titulaire pendant toute la durée du marché.

3.3 Documents exigés au titre de l'offre :

Les candidats n'ont pas l'obligation de signer leur offre. Seule l'offre de l'attributaire est signée au terme de la procédure d'attribution. Il sera demandé au candidat retenu de signer son acte d'engagement ainsi que l'annexe de manière manuscrite lors de l'attribution du marché. A cette fin, l'acte d'engagement et l'annexe seront re-matérialisés.

L'offre comporte les pièces suivantes :

- *L'Acte d'Engagement (AE) (ATTR11) et l'annexe complétée*
- *Certificat de visite des lieux rempli et signé par le représentant du maître d'ouvrage*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans modification*
- *Le Programme de la Mission à accepter sans modification*
- *le calendrier prévisionnel proposé par le ou les candidats et détaillé*

- **Une note méthodologique** (*) des dispositions et des moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations, établi comme ci-après (ce document comprendra toutes les justifications et observations du candidat) :

(*) Au regard de la constitution du dossier de consultation, le candidat précisera dans la présente note méthodologique les études techniques, énergétiques et relevés complémentaires qu'il estime nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

En cas d'absence de note méthodologique, l'offre sera rejetée.

Le candidat précisera les délais nécessaires à la réalisation des éléments de mission au regard des objectifs et des contraintes de calendrier du maître d'ouvrage.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements mentionnés ci-dessus que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administrées par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

Il est précisé que les candidats dont les capacités professionnelles, financières et techniques seraient jugées insuffisantes au regard du montant estimé et de l'objet du marché ne seront pas retenus.

*Lors de l'attribution du marché, le titulaire retenu devra fournir, s'ils ne sont pas présents dans son dossier de candidature, les documents listés ci-dessous **dans un délai de 5 jours** à compter de l'envoi du mail via la messagerie sécurisée PLACE :*

** RIB avec IBAN*

** si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet*

** Certificats délivrés par les organismes et administrations pour prouver qu'il est à jour en matière fiscal et social, des congés payés, du chômage, des travailleurs handicapés, des travailleurs détachés et des travailleurs étrangers à la date du dépôt de l'offre*

** Attestations d'assurances en cours de validité couvrant les risques du marché*

Si le candidat retenu est un groupement, la demande du maître d'ouvrage sera adressée au mandataire du groupement. Celui-ci devra présenter, dans le délai indiqué ci-dessus, les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement.

Ces documents à fournir valent également pour le ou les éventuels sous-traitants.

Ces certificats et attestations seront à fournir par le titulaire et membres du groupement tous les 6 mois pendant toute la durée du marché.

EXAMEN DES OFFRES :

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles R.2152-1 R.2152-2 du Code de la Commande Publique) :

Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

Offres anormalement basses (articles R.2152-3 et R.2152-4 du Code de la Commande Publique) :

L'acheteur exige que le soumissionnaire justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse eu égard aux travaux, fournitures ou services, y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

Peuvent être prises en considération des justifications tenant notamment aux aspects suivants :

- 1° Le mode de fabrication des produits, les modalités de la prestation des services, le procédé de construction ;*
- 2° Les solutions techniques adoptées ou les conditions exceptionnellement favorables dont dispose le soumissionnaire pour fournir les produits ou les services ou pour exécuter les travaux ;*
- 3° L'originalité de l'offre ;*
- 4° La réglementation applicable en matière environnementale, sociale et du travail en vigueur sur le lieu d'exécution des prestations ;*
- 5° L'obtention éventuelle d'une aide de l'Etat par le soumissionnaire.*

L'acheteur rejette l'offre comme anormalement basse dans les cas suivants :

- 1° Lorsque les éléments fournis par le soumissionnaire ne justifient pas de manière satisfaisante le bas niveau du prix ou des coûts proposés*
- 2° Lorsqu'il établit que celle-ci est anormalement basse parce qu'elle contrevient en matière de droit de l'environnement, de droit social et de droit du travail aux obligations imposées par le droit français, y compris la ou les conventions collectives applicables, par le droit de l'Union européenne ou par les stipulations des accords ou traités internationaux mentionnées dans un avis qui figure en annexe du Code de la Commande Publique*

3.4 Critères de sélection

L'offre sera examinée en fonction des critères mentionnés ci-dessous :

1. CRITERE N° 1

La valeur technique de l'offre, jugée sur le dossier technique

<i>Moyens techniques.....</i>	<i>15 %</i>
<i>Moyens humains.....</i>	<i>15 %</i>
<i>Références en rapport avec le projet.....</i>	<i>30 %</i>

Le dossier technique doit permettre d'analyser :

- *quels moyens techniques et humains le candidat compte mettre en place pour réaliser la mission (joindre les CV des personnes désignées, les moyens techniques mis à disposition pour la mission)*
- *méthodologie qui sera mise en œuvre pour effectuer l'étude (calendrier prévisionnel des différentes étapes avec indication des délais, etc.....).*
- *Le candidat devra joindre les fiches de présentation des projets similaires (année, montant et le nom du maître d'ouvrage concerné).*

2. CRITERE N° 2

Honoraires de Maîtrise d'Œuvre (DPGF) 40 %

Les critères de sélection des offres, l'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix : 40 points sur 100

Concernant le critère prix, la note afférente sera déterminée par l'application de la formule de calcul suivante :

$$**NOTE = (offre la moins chère / sur l'offre jugée) X 40**$$

Le certificat de visite devra obligatoirement être signé par un représentant du maître d'ouvrage.

Le dossier peut être téléchargé version java 1.6 et zip) en se connectant sur la plate forme de dématérialisation des procédures des marchés de l'État (PLACE) à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence MPI2021-02



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

CERTIFICAT DE VISITE DES LIEUX

Prendre rendez-vous auprès de :

Maxime ALPHONSE 01 49 56 62 07

Contrôleur de Travaux à la Préfecture du Val de Marne

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE
DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DU
REPLACEMENT DES HUISSERIES DU 2EME ETAGE
DE LA SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE**

Nom de la société :

Nom et qualité de son représentant :

Visa et cachet du représentant de la société :

Date de la visite :

Nom et visa du représentant de l'Administration :